

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/02/27

**Objet** : 27 - Marché n° VN 23026 – Contrat de maintien en conditions opérationnelles

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,  
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu la proposition présentée par la société KOESIO,

### Décide

De signer le marché n° VN 23026 – Contrat de maintien en conditions opérationnelles, avec la société KOESIO, domiciliée 56 rue Paul Claudel, ZI Romanet, 87000 LIMOGES.

Le contrat prend effet au 01/04/2023 pour une durée d'un an ferme.

Le montant annuel des prestations est de 6 718.75 € HT soit 8 062.50 € TTC.

Fait à Vire Normandie, le 23 février 2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230223-27-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2023

Publication : 24/02/2023

Décision du Maire n°2023/02/27 du 23 février 2023

